» 23 ans plus tard, c'est-à-dire, en 1857, la fabrique de Sedan, voyant les heureux effets obtenus à Reims, créait à son tour un établissement semblable en copiant textuellement l'organisation de sa devancière.

» Nous ne parlerons que pour mémoire de la contrefaçon tentée à Elbeuf en 1868, parce que là, sous ce nom favorablement connu ailleurs de *Société des Déchets*, on n'en avait fait une affaire toute privée sans capital déterminé, ni statuts, et enfin sans la participation de la fabrique.

» En agissant ainsi, on avait donc complétement perdu de vue le but visé par les fondateurs des sociétés de Reims et de Sedan.

» L'idée première de ces établissements est venue de la nécessité de chercher à combattre et rendre impossibles les vols de fabrique, si nombreux alors, et malheureusement encore trop fréquents de nos jours.

» Comme moyen de parvenir à ce but, on a basé ces sociétés sur un excellent principe d'association dont voici, en substance, toute l'économie :

» 1° Faire appel à tous les fabricants, filateurs ou autres producteurs de déchets de laine par leur industrie, afin de concentrer et d'exploiter en commun tous leurs déchets de fabrique;

» 2° Leur réserver exclusivement la souscription des actions en exigeant d'eux l'engagement de toujours vendre à prix égal, à la société, la totalité de leurs déchets;

» 3° Les intéresser plus intimement encore au succès de la société en leur accordant une part des bénéfices, au marc le franc de leurs ventes.

» Maintenant, et comme pour consacrer le but moral qu'ils paraissent avoir atteint aujourd'hui dans la mesure du possible, les premiers organisateurs ont eu la généreuse pensée d'affecter à des œuvres de charité une autre portion des bénéfices.

» A Reims cette part est fixée dans les statuts mêmes au chiffre de 30 0/0, et elle est destinée, par les soins du Conseil d'administration, à la fondation de lits à l'Hospice général, à servir des pensions et à distribuer des secours immédiats à des ouvriers de fabrique nécessiteux.

» A Sedan, la part des pauvres n'est pas déterminée par les statuts; elle est laissée à la discrétion des administrateurs qui la distribuent habituellement, mais dans une proportion moins large qu'à Reims, au bureau de Bienfaisance, à la Société de Secours mutuels et à la Caisse de retraite des ouvriers de fabrique.

» On comprend aisément que dans de telles conditions, et avec ce double caractère moral et philantropique, ces sociétés aient joui dès leur début, d'un respect et d'une considération qui n'ont fait que s'accroître de jour en jour.

» La forme de constitution adoptée tout d'abord, a été celle de la société en commandite par actions, sous une raison sociale composée de trois noms choisis parmi les plus notables et les plus honorables de la fabrique, avec un conseil de surveillance et un gérant muni d'une caution.

» La Société de Reims, profitant de la faculté qu'offre la loi du 24 juillet 1867, renonce à cette tutelle, et se renouvelle le 1er mars prochain, en une société anonyme, avec un conseil d'administration de 12 membres, deux commissaires de surveillance et un directeur fournissant toujours un cautionnement en actions.

» Le capital primitif de Reims, était de fr. 100,000, celui de Sedan de fr. 80,000, tous les deux divisés en actions de fr. 100.

» Dès son premier renouvellement, qui a eu lieu en 1856, Reims a porté son capital à fr. 400,000 et ses actions à fr. 200.

» Sedan n'a pas attendu l'expiration de sa première période, qui dure encore, pour élever le sien à fr. 100,000 par l'émission de 200 actions nouvelles, mais il est probable qu'elle n'aura plus besoin de l'augmenter, car outre qu'après avoir amorti ses immeubles, sa réserve atteint presque le chiffre du capital social, son mouvement d'affaires se trouve forcément limité aux produits de son industrie toute locale et à peu près stationnaire.

» Reims a vu, au contraire ses opérations toujours grandir, parceque traitant non-seulement les déchets de sa fabrique intérieure, mais aussi tous les déchets de peignage dont la production est devenue plus importante encore au dehors et chez nous surtout, qu'à Reims même, elle s'est vue pour ainsi dire entraînée par ce développement extraordinaire qu'a pris depuis dix ans l'industrie de la laine peignée.

» Comme conséquence naturelle de cet accroissement de prospérité cette société vient de décider de porter son capital à *deux millions*, en élevant ses actions de fr. 200 à fr. 1,000.

» L'augmentation est en partie couverte par la valeur des immeubles amortis et le capital de réserve de l'ancienne société.

. . . . . .

» La répartition des bénéfices est faite de la manière suivante :

	A Reims. Anciens statuts.	Nouveaux statuts.	A Sedan.
Aux actionnaires,	20 0/0	20 0/0	40 0/0
Aux producteurs, au marc clo			
franc de leurs ventes,	30 »	40 »	30 »
A la réserve,	20 »	10 »	30 »
A la bienfaisance,	30 »	30 »	Facultative.

La note entre ensuite dans une série de résultats que nous ne pouvons pas reproduire ici, mais dont nous donnerons au moins un aperçu par les quelques lignes suivantes :

« Le dernier bilan de Reims nous fait voir, qu'au grand livre, le disponible du compte *Fonds pour pensions et secours* s'élevait encore à la respectable somme de fr. 588,757 15 centimes !

» Ces chiffres ne sont-ils pas plus éloquents que tous les commentaires du monde ?

. . . . . .

» La prime donnée chaque année aux vendeurs a été en moyenne de 3 0/0 à Reims et de près du triple à Sedan où les bénéfices, par rapport au chiffre d'affaires, ont toujours été plus élevés que ceux de Reims.

» Cette forme représente donc, en dehors du produit ordinaire des actions, une plus-value d'autant qu'ont trouvée les vendeurs tout en ne livrant leurs déchets qu'à prix égal, c'est-à-dire, sans faveur aucune pour la société ni le moindre sacrifice de leur part.

. . . . . .

» La comparaison du mouvement de nos deux bureaux de conditionnement avec celui de Reims nous démontre que notre production de laine peignée est cinq fois plus grande que la sienne, et les renseignements que nous possédons nous permettent de dire que la fabrication de tissus à Reims n'atteint aussi que le cinquième de celle de Roubaix, comme nombre de pièces bien entendu.

» Tout en faisant la part du coton employé dans divers articles et quelle que soit l'infériorité de la qualité moyenne des laines servant à la fabrique de Roubaix, il n'en existe donc pas moins ici une production relativement plus considérable de ces déchets de fabrique proprement dits, (filature, tissage etc.) lesquels ont toujours été et seront encore le but principal et le véritable élément de ces sociétés.

» Si les données nous manquent pour estimer, ne fût-ce qu'à peu près, la quantité annuelle des déchets de fabrique, nous avons du moins, pour les déchets de peignage, des renseignements qui nous permettent de fixer à plus de 3 millions de kilos la masse de bourres et chardons qui sort chaque année de nos établissements à façon.

» Nous n'exagérons pas en évaluant à 1 million de kilos par an, la totalité des déchets expédiés à l'état brut tant à Reims qu'ailleurs; or, en n'en comptant le transport qu'à 20 fr. de la tonne, une exploitation sur place offrirait, rien que de ce chef, un premier bénéfice de 20,000 fr. Resterait naturellement, pour les déchets de peignage, l'avantage d'un traitement fait à la sortie des machines sur celui opéré après l'échauffement inévitable causé par un voyage de quelques jours.

» Nous terminerons en faisant remarquer en outre, que pour l'écoulement de tous ces déchets en général, nous n'en demeurons pas moins toujours favorisés par notre situation topographique exceptionnelle, c'est-à-dire, au milieu des plus grandes filatures de bonneterie, à deux pas de la Belgique, de l'Allemagne et de l'Angleterre, ces trois grands centres de consommation, et à la même distance que Reims des fabriques de l'Ouest et du Midi de la France, autres débouchés non moins importants que l'étranger.

. . . . . .

A notre tour nous n'avons aussi qu'un désir, celui de voir se réaliser au plus tôt ce projet et nous croyons pouvoir ajouter avec confiance que nos industriels ne seront pas moins fiers que leurs confrères de Reims et de Sedan de procurer à nos deux cités les nombreux bienfaits d'une telle fondation.

Une brochure anglaise qui vient de paraître, et qui traite l'article « *Luine* » d'une manière très-étendue, évalue comme suit le nombre des moutons et agneaux dans les différentes contrées d'Europe :

Russie 48,132,000. — Grande Bretagne et Irlande 33,603,732. — France 24,589,647. — Espagne 22,054,967. — Prusse 19,624,758. — Hongrie 15,076,997. — Italie 11,041,339. — Autriche 5,026,398. — Portugal 2,706,777. — Grèce 2,539,538. — Danemarck 1,842,758. — Norwège 1i,710,000. — Suède 1,659,644. — Bavière 1,342,190. — Hollande 855,265. — Belgique 588,097. — Wurtemberg 577,290. — Suisse 447,001. — Saxe 304,687.

COMICE AGRICOLE DE LILLE.

Séance du 26 janvier.

M. le secrétaire général donne communication d'une lettre de M. le maire de Tourcoing, qui exprime au Comice sa gratitude pour le choix qui a été fait de la ville de Tourcoing pour le Concours de 1876. M. le maire annonce qu'il soumettra au Conseil municipal à sa prochaine session une demande de crédit de quinze cents francs, représentant l'intervention pécuniaire de la ville, dans l'organisation de cette solennité. La place des Nonnes, située à proximité de la gare, sera mise à la disposition du Comice pour l'installation de ses concours.

On procède ensuite au tirage au sort du canton qui sera visité en 1876 pour la bonne tenue des fermes :

Les six cantons de la deuxième série étaient ceux de Lille, Roubaix, La Bassée, Seclin, Cysoing, Pont-à-Marq.

La Bassée a été visité en 1872,
Pont-à-Marq, en 1873,
Seclin, en 1874,
Cysoing, en 1875.

Reste à mettre dans l'urne ceux de Lille et de Roubaix. Le sort désigne Roubaix.

Les cantons de La Bassée, Haubourdin, Lannoy et Lille seront visités en 1876 pour l'instruction agricole dans les écoles primaires.

M. Tripier donne connaissance au Comice d'une note transmise par M. Vilmorin, sur les moyens d'obtenir des betteraves riches en sucre. Cette note développe cette idée que deux conditions sont indispensables pour arriver à ce résultat : le bon choix de la graine et la bonne culture.

Quant au choix de la graine, la note est accompagnée d'un tableau donnant le résultat d'un concours tenu à Arras en 1874, et établissant les mérites de vingt-sept producteurs de graines, par l'analyse de leurs produits.

Pour la culture, elle constate que le meilleur procédé est de rapprocher les betteraves de façon à laisser huit à dix racines par mètre carré, et à employer une fumure telle que l'azote n'y prédomine pas, surtout vers la fin de la végétation.

Après cette lecture, diverses observations sont présentées : M. Taffin propose d'inscrire au programme des prix des récompenses pour les producteurs des meilleures betteraves de l'arrondissement. Cette proposition est adoptée en principe, et il est décidé qu'elle sera ultérieurement formulée en termes précis, avec les conditions nécessaires pour que ce concours soit sérieux et utile.

M. Ladureau rend compte des expériences faites au moyen de l'engrais animal, dit de Fray-Bentos, essayé par MM. Hellin, A. Lefebvre, Leuridan et Desrousseaux.

Cet engrais est le résidu pulvérisé de la fabrication de l'extrait de viande de Liébig, à l'établissement de Fray-Bentos, dans l'Amérique du Sud. L'extrait de viande se fait en concentrant le bouillon obtenu par une longue ébullition dans l'eau, des énormes quantités de viandes fournies par ces vastes plaines de l'Amérique méridionale: quand toutes les parties solubles ont été extraites, il reste une sorte de bouillie insipide que l'on utilise comme engrais, après l'avoir desséchée.

Sa principale richesse réside dans son acide phosphorique, dont on augmente la solubilité, en le traitant par une certaine quantité d'acide sulfurique concentré.

L'analyse chimique de ce produit a été présentée au Comice par la Station agronomique, il restait à demander à la pratique, c'est-à-dire au blé, à la betterave, à la pomme de terre, leur avis sur cet engrais. Il résulte du résumé des quatre expériences tentées que les résultats sont assez contradictoires, suivant les sols, les récoltes et les observateurs. Il importe de les poursuivre à plusieurs reprises avant d'en tirer des conséquences favorables ou défavorables. On peut toutefois donner dès maintenant aux importateurs, le conseil de s'efforcer de baisser leurs prix, qui ne paraissent pas en rapport avec la valeur en azote.

M. Ladureau présente au Comice un intéressant Mémoire de M. Darôme, membre correspondant, sur des expériences d'engrais faites à Bavai en 1875, portant principalement sur l'influence de la chaux, sur les engrais artificiels enfouis de diverses façons, et donnant les résultats culturaux en poids et en densité. M. Ladureau demande l'insertion de ce Mémoire dans les publications du Comice, accordé.

Le même membre présente aussi une étude sur l'achat des betteraves à la densité par MM. Campion et Pellet (renvoyé à l'examen de M. Mélisse); puis il communique la suite de ses recherches sur l'influence des engrais chimiques, notamment de l'azote et de l'acide phosphorique, sur la culture de la betterave. Une double série d'expériences ont été faites à Houplines chez M. Hellin, et à Arleux chez M. Demot, elles ont donné de très-intéressants résultats dont les chiffres sont exposés par M. Ladureau, au moyen d'un tableau qui n'est pas susceptible d'analyse. Il remet à la prochaine séance, l'exposé général et les conclusions pratiques.

Le Secrétaire-Général,
A. DE NORGUET.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous donnons plus loin le résultat du tirage des obligations de l'emprunt de Roubaix-Tourcoing.

—

Hier soir a paru le premier numéro de la *Gazette de Tourcoing*.

—

On a vu, dans nos dépêches d'hier, que M. le baron Le Guay, préfet du Nord, a été nommé sénateur par le département de Maine-et-Loire.

Le mérite de M. Le Guay comme administrateur et son exquise bienveillance lui ont acquis depuis longtemps parmi nous de nombreuses et sincères sympathies. Aussi la nouvelle de son élection a-t-elle été accueillie avec une réelle satisfaction dans tout notre département.

Mais quelques personnes semblent croire que cette élection pourrait amener le départ de l'honorable préfet. Tel n'est point notre avis : Dans une parfaite communauté d'idées avec le Conseil général, qui apprécie sa haute compétence dans toutes les grandes questions discutées depuis deux années, M. le baron Le Guay a mené à bonne fin plusieurs affaires d'une importance capitale, pour lesquelles la continuation de son concours paraît indispensable, fait observer fort judicieusement le *Propagateur*.

Avec notre confrère, nous avons lieu d'espérer que l'administration supérieure prendra à ce sujet en considération les vœux de notre département.

—

Parmi les élus de dimanche, il en est un qui, par les services qu'il a rendus à nos deux villes de Roubaix et de Tourcoing, s'est acquis des droits particuliers à notre reconnaissance. Nous voulons parler de l'honorable M. Jules Brame. Quelles que soient les divergences d'opinion qui peuvent nous séparer du nouveau sénateur, nous manquerions à l'équité, si nous ne lui disions pas combien nous nous félicitons du suprême honneur que viennent de lui décerner les délégués du Nord : c'est le couronnement d'une carrière politique toute de probité et de désintéressement. Et nous avons la conviction qu'au Sénat, comme au Corps législatif, comme à l'Assemblée nationale, M. Jules Brame sera le défenseur autorisé des intérêts de notre commerce et de notre industrie.

—

Le tirage au sort des jeunes gens de la classe 1875 aura lieu lieu pour Roubaix-Ouest à l'Hôtel-de-Ville, le samedi 5 février, à 9 h. 1/4, et pour Roubaix-Est le même jour, à 1 h. 1/2.

Il s'effectuera à Tourcoing ainsi qu'il suit : Tourcoing-Sud, lundi 7 février, à 9 h. 1/4; Tourcoing-Nord, même jour, à 1 h. 1/4.

C'est aujourd'hui 1er février que les opérations du tirage au sort commencent dans l'arrondissement par le canton de Lannoy.

—

Ce matin, le courrier de Paris n'est pas arrivé à Roubaix à l'heure ordinaire. La dépêche a pris à Lille la route de Tourcoing au lieu de celle de Roubaix, grâce à une distraction d'un employé. Le directeur de Roubaix a envoyé aussitôt un express en Belgique, mais malgré sa diligence, il fallait le temps nécessaire au retour, de sorte que le courrier n'a été distribué qu'à partir de onze heures.

—

On nous communique les lettres suivantes qui ont été adressées par la Chambre de commerce de Tourcoing à M. le ministre des travaux publics et à M. le ministre du commerce :

La Chambre de Commerce de Tourcoing à Monsieur le ministre des Travaux publics.

Monsieur le ministre,

Les journaux nous ont apporté le texte de la lettre qui vous a été adressée par la Chambre de Commerce de Lille pour vous demander la fermeture des gares aux marchandises de petite vitesse les dimanches et jours fériés. Nous nous associons d'autant plus volontiers à cette demande, monsieur le ministre, que, maintes fois, nous nous sommes adressés à la Compagnie du chemin fer du Nord pour lui demander de prolonger les délais d'enlèvement pour les marchandises arrivant en gare les dimanches et jours fériés, les habitudes religieuses de nos populations rendant complètement impossible, ces jours-là, la livraison à domicile de ces marchandises.

Il en résulte pour notre commerce comme pour nos voituriers et camionneurs, bon nombre de difficultés et assez souvent des frais de magasinage qui nonobstant le bon vouloir des employés de la Compagnie du Nord, ne peuvent pas toujours être évités. Nous devons d'ailleurs reconnaître que la dite Compagnie du Nord, reconnaissant elle-même l'impossibilité matérielle d'enlever dans les 24 heures les marchandises arrivées les dimanches et jours fériés, a augmenté le délai de six heures, mais cette concession toute gracieuse et d'ailleurs révocable est insuffisante, et l'on s'en rendra facilement compte, surtout si l'on songe que les lendemains des dimanches et jours de fête nos ouvriers sont moins aptes au travail. Toute difficulté serait levée si la demande faite par la Chambre de Commerce de Lille et par bon nombre d'autres Chambres et corps constitués était adoptée, c'est-à-dire si on décrétait la fermeture des gares aux marchandises de la petite vitesse les dimanches et jours fériés, en prolongeant de 24 heures les délais d'enlèvement des marchandises arrivées ces jours-là.

Nous n'avons pas besoin de redire les raisons morales et religieuses qui vous ont été données par la Chambre de Commerce de Lille à l'appui de sa demande : En adoptant cette mesure, la France ne fera que suivre l'exemple d'autres nations qui ne leur sont en rien inférieures au point de vue du commerce et de l'industrie, et nous en doutons point que la grande majorité du pays ne serait reconnaissante au ministre qui aurait décidé cette réforme si désirable.

Nous ajouterons, monsieur le ministre, que notre Chambre a été unanime pour vous adresser cette demande, et nous avons l'espoir que vous voudrez bien y faire droit.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le ministre, etc.

Tourcoing, 28 décembre 1876.

La Chambre de Commerce de Tourcoing à monsieur le ministre de l'agriculture et du commerce.

Monsieur le ministre,

Nous avons l'honneur de vous remettre ci-joint copie de la lettre que nous venons d'adresser à monsieur le ministre des travaux publics au sujet de la fermeture des gares aux marchandises les dimanches et jours de fêtes.

Nous aimons à penser que notre demande aura votre entière approbation et que vous voudrez bien lui prêter auprès de votre collègue l'appui de votre puissante intervention.

Nous avons l'honneur, etc.

On sait qu'il a déjà été donné, en grande partie, satisfaction au vœu émis par la Chambre de commerce de Tourcoing.

—

Une pétition, (dont nous donnons le texte ci-dessous), vient d'être adressée par les commerçants de Reims à MM. le directeur et administrateurs du chemin de fer du Nord, à l'effet d'obtenir un train express de Lille à Reims et réciproquement, avec arrêt, à Douai, Cambrai, Busigny, St-Quentin, Tergnier et Laon.

Une pétition dans le même sens va circuler dans notre ville et nous ne doutons pas que le négoce de Roubaix n'appuie de tout son pouvoir cette demande qui, une fois admise par la compagnie du chemin de fer du Nord, rendrait plus rapide les communications, et plus faciles les relations commerciales.

Cette pétition est ainsi conçue :

A Monsieur le président et à Messieurs les ministres du Conseil d'administration du chemin de fer du Nord.

Les rapports qui existent entre Roubaix, Tourcoing, Lille et Reims sont fréquents, et prennent de jour en jour un développement plus considérable ; il en est de même des relations de Reims avec St-Quentin, et des relations de cette dernière ville avec Cambrai, Douai, Lille etc.

Cependant les communications de ces divers points entre eux sont loin d'être faciles, et elles sont en outre des plus lentes, puisque le trajet entre Lille et Reims ne peut s'accomplir en moins de huit heures.

Les Compagnies rendraient au commerce des laines et des tissus un grand service, dont elles seraient, d'ailleurs, largement récompensées, si elles établissaient, soit en mettant sur la voie un nouveau train, soit en modifiant la marche de deux trains existant, un express de Lille à Reims et réciproquement avec arrêt à Douai, Cambrai, Busigny, St-Quentin, Tergnier et Laon.

Cet express aurait très-certainement une clientèle assidue, composée des filateurs, fabricants, négociants et commissionnaires de Reims, Tourcoing et Roubaix ; des acheteurs de tissus et de fils de laine, tant de la France que de l'étranger, qui visitent Reims, Tourcoing et Roubaix plusieurs fois par saison; des négociants et fabricants de Lille, Cambrai et St-Quentin, pour les tissus et les fils de coton et de lin.

Les soussignés espèrent que la Compagnie du Nord et la Compagnie du chemin de fer de l'Est accueilleront favorablement une demande qui ne peut manquer de leur profiter, parce qu'elle répond à un intérêt public.

Ils ont l'honneur d'être, Messieurs, etc.

(Suivent les signatures.)

—

Dans la liste des nouveaux sénateurs, nous en remarquons deux qui appartiennent par leurs alliances à notre circonscription : M. Delsol-Descat, du dans l'Aveyron et M. Lacave Laplagne-Cuvru, nommé dans le Gers. L'un et l'autre étaient portés sur les listes conservatrices.

—

L'*Echo du Nord* prétend qu'un délégué sénatorial, maire d'une commune du canton de Lannoy aurait été arrêté dimanche, à Lille : il était en état d'ivresse et il aurait, dit-on, poussé publiquement le cri de : *Vive l'Empereur* !

Il y a eu, rue de Flandre, beaucoup de bruit fait sur une affaire dont l'immoralité était choquante au premier abord. Qu'il suffise de dire qu'une jeune enfant de cinq ans avait été, d'après la rumeur, victime d'un odieux attentat. M. le docteur Bayart, appelé pour constater le crime, a rendu un avis qui conclue à la fausseté du bruit.

—

On nous apprend qu'un loueur de voitures de la route de Tourcoing vient de se voir enlever une voiture et un cheval. Les objets de son vol ont servi au voleur pour se sauver. Espérons que sa fuite ne sera pas assez rapide pour le mettre à l'abri des poursuites. A de main de plus amples renseignements.

—

Au milieu de la nuit dernière on a retiré du riez du Trichon un ouvrier qui, à la suite de libations trop copieuses, y était tombé accidentellement. Ce malheureux, qui est né et demeure à Wattrelos, était aux trois quarts noyé quand on vint à son secours. Il eut toutefois assez de force pour demander à être conduit dans une distillerie voisine où il était employé. Admis dans la salle des générateurs, il n'a pas tardé à succomber. Son nom est Martin Vanaverbeck. On dit qu'à dix heures du soir, n'en pouvant plus de boisson, il s'était présenté chez la veuve Hespel, qui tient cabaret au hameau du Sartel : la cabaretière, qui le vit dans cet état, se refusa à le servir.

—

Avant-hier soir, vers 7 h. 1/2, un vol des plus audacieux a été commis à Halluin, au bureau de la poste aux lettres. C'était l'heure où l'on savait que le bureau était désert. Profitant de cette circonstance, des malfaiteurs se sont introduits dans la place à l'aide d'escalade et d'effraction et ont enlevé une somme de 300 fr. en or, en même temps que 8 couverts en argent et 12 petites cuillers à café également en argent, gravés aux initiales L. C. Le bruit s'était d'abord répandu qu'indépendamment de ces valeurs, les voleurs avaient emporté les lettres et tous les livres du bureau. Nos renseignements ne confirment pas cette nouvelle.

Quant aux auteurs du coup de main que nous venons de rapporter, ils ont jusqu'ici échappé à toutes les recherches. Il est vraisemblable qu'ils n'étaient que deux, et que, tandis que l'un commettait le vol, l'autre faisait le guet. Au moins croit-on avoir reconnu ce dernier au moment où il se dirigeait avec son complice par la route de Roncq.

Etat Civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 29 janvier. — Germaine-Marie Pinoit, rue de la Dîme. — Joseph Hermant, chemin des Mottes.

Du 30. — Louise-Hermance, Delporte, rue de Lille. — Julienne Debosker, aux Phalempins. — Louis-Constant Morel, aux 3 Pierres. — Marie-Germaine Vercruysse, chemin des Mottes. — Albert-Ferdinand-Joseph Voreux, rue des Coulons. — Oscar Deschoemaker, à la Marlière. — Marie-Joséphine Bossut, au Blanc-Seau.

Du 31. — Elisé-Clémence Vanmeerhaeghe, rue du Clinquet. — Madeleine-Elise Legrand, rue du Tilleul. — Germaine Leman, à la Marlière. — Désiré Clarisse, à la Croix-Rouge. — Emérence Lesaffre, rue Nationale. — Louis Desmarchelier, au Halot. — Marie Ghesquier, aux Phalempins. — Zulma-Hortense Labaere, rue du Chien-Fidèle. — Adrien-Désiré-Joseph Burniaux, rue du Midi.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 29 janvier. — Félicie Barbe, 8 ans, au Halot. — Sidonie-Julie Duterte, 31 ans, épouse de Léonard Duprez, rue du Brun-Pain. — Jean-Louis Vanmoorleghem, 2 jours, rue de Menin. — Pierre-Jean Desmet, 87 ans, Hospice civil.

Du 30. — Hélène Scritte, chemin des Mottes.

Du 31. — Victor-Joseph Cammie, 6 mois, au Hallot. — Joseph-Louis Willecamme, 11 mois, à la Marlière. — Maurice-Julien Faveur, 10 jours, rue Desurmont. — Albert Gysels, 3 ans, rue du Flocon. — Marie Carrette, 78 ans, rue Notre-Dame-des-Anges.

MARIAGES du 31 janvier — Edouard-Louis Desplechin, 25 ans, fileur, et Elise Leplat, 21 ans, rattacheuse. — Hilaire Mouton, 30 ans, rattacheur, et Malvina-Rosalie Vandertenryck, 16 ans, moulineuse.

— Un meunier de Nivelles, F. Dubois, s'est aperçu que sur une somme de 600 fr. qu'il avait déposée dans un meuble, on avait enlevé 200 fr. On ne connaît pas l'auteur de cette soustraction.....

— On vient d'arrêter au Favril, Z. Legrand, perruquier, et P. Hauten, sa concubine, pour vol d'un billet de 1.000 fr. au préjudice d'un saltimbanque qu'ils ont accompagné jusqu'à Reims. D'après les aveux de cette femme, c'est Legrand qui aurait soustrait le billet le 1er janvier, pendant que tous festoyaient dans un cabaret de cette ville, puis Legrand et Hauten ont fait un petit voyage d'agrément à Mons, Bruxelles, Lille, etc. A leur rentrée à Landrecies, Legrand s'est occupé de l'emploi des 1.000 fr. Il a placé 400 fr. chez un notaire de Flines et s'était remplié des pieds à la tête, ainsi que sa concubine.

— Pendant la nuit du 27 au 28, des malfaiteurs ont pénétré dans l'habitation des frères Huriaux, tanneurs, à Solre-le-Château, et ont enlevé pour plus de 300 fr. de cuir. On espère découvrir les coupables.

— La ville de Bailleul organise une fête de bienfaisance qui sera donnée par la Société philanthropique, le mardi-gras, 29 février. Voici les principales parties du programme :

Entrée triomphale du fameux docteur *Francisco Piccolissimo*, cavalcade, funérailles de la mère Michel, char du guignol champêtre, tour féerique, char de la charité, feu d'artifice, etc., etc.

— Un accident d'une nature toute particulière est arrivé, mardi dernier, à un maréchal de Maubeuge. Monté sur une échelle, pour un travail, l'échelle glisse; il veut se retenir, mais sa main rencontre un énorme crampon qui lui traverse les chairs, et il reste ainsi suspendu pendant quelques minutes qui durent lui paraître un siècle. Enfin on vint à son secours, mais les souffrances qu'il endure pour être détaché de ce clou fatal, sont indescriptibles. Son état, des plus graves pendant quelques jours, est aujourd'hui assez satisfaisant.

---

cette maison où Claudie est battue et les enfants affamés, où Urécor et Kadoc évoquent le diable ! Tenez, chaque fois que je passe devant cete forge cachée sous les roches comme une caverne de faux-monnoyeur, je remercie Dieu de m'en avoir éloigné, non qu'elle soit vide de clients, la maison de Jean l'Enclume, au contraire, elle en regorge.... Mais quelles figures de bandits, quelles mines effrayantes on aperçoit à la lueur de la fournaise. Parfois on y bat le fer, plus souvent on y vide des pots ; et quand la porte de la boutique est fermée durant la nuit, c'est encore plus épouvantable, car on y tient des discours que Satan ne désapprouverait pas ! Ah ! si jamais Jean l'Enclume vous avait entre ses mains comme jadis...

Le regard de Patira rayonna doucement.

— Servan, répartit-il, l'Enclume m'a gardé chez lui pendant plusieurs années, petit, faible, craintif, il ne m'a point tué... pourquoi le ferait-il aujourd'hui que je vais compter mes dix-huit ans.... Je ne suis guère robuste de corps, c'est vrai, mais l'esprit s'est aiguisé, l'âme s'est affermie, et à cette heure j'aurais moins peur que jamais du lourd marteau de Jean le Colosse ?

— Qui vous donne un pareil courage ?

— Ma conscience d'abord, puis la certitude d'avoir à remplir une grande mission.

En ce moment une voix cassée se fit entendre sur le seuil :

— Dieu te bénisse en ce monde et en l'autre, mon fieu ! Tu as raison... le Seigneur t'a préservé d'abord pour la consolation d'une sainte, il te réserve pour le salut d'un innocent !

— C'est vous, mère Jeanne ! c'est vous ! répondit Patira d'une voix joyeuse.

— Je viens chercher du pain et une écuellée ait, mon enfant.... Mes pa brûlés ne tournent plus le f t aux chrétiens charitables n aide.

— e ! je ne vous paierai jamais ce que vous m'avez donné.... Et te , je vous vois refuser obstin ous installer ici et d'y vivre : aïeule, vous réchauffant au berçant les petits de Servan ent en idée que vous ne, m' t autant que vous le dites.... La maison est chaude et douce, allez ! Nous gagnons assez d'argent pour être utile à nos amis, et vous savez, mère Jeanne, si mon cœur a cessé de vous chérir...

En reconnaissant le son de voix cassée de la Fileuse, Mathée Servan était accourue et les enfants, abandonnant le grand chien avec lequel ils se roulaient sous les ormes, s'empressèrent autour de la pauvresse, lui tendant l'un ses pommes, l'autre ses noix, le dernier un bouquet odorant. Jeanne eut presque un sourire en regardant ces fronts purs, ces joues roses, ces regards candides. Elle prit des mains de Mathée la tasse de lait et le chanteau de pain qu'elle émietta, car la vieille femme n'avait plus de dents, puis après s'être dévotement signée, elle commença son frugal repas.

Depuis cinq ans elle s'était bien courbée, son dos formait un arc, et quand Jeanne voulait regarder quelqu'un, elle était obligée de s'appuyer fortement sur un bâton de cormier et de redresser sa maigre échine. Ses cheveux tout blancs dépassaient son béguin de toile rousse ; son cou sillonné de rides semblables à des cordes sortait d'un mouchoir de cotonnade déteinte. Sa jupe s'effiloquait, déchiquetée par les ajons et les ronces. A sa ceinture pendait un chapelet grossier, dont ses doigts noués, recroquevillés, parcouraient les grains dans les chemins creux. Elle ne semblait point une mendiante ordinaire; son front hâve gardait quelque chose d'inspiré, de sibyllien, et ses yeux dardaient parfois des flambles sombres.

Depuis le jour où liée sur la table de sa cabane à laquelle Jean l'Enclume avait mis le feu, elle s'était vu environnée de flammes, quelques gens du pays affirmaient qu'elle avait un peu perdu la raison. A vrai dire, le lengage de Jeanne n'était plus le même. Elle avait bien souvent employé, même durant sa jeunesse, un langage bizarre, mais on pensait qu'elle agissait de la sorte pour donner plus d'autorité à ses conseils quand elle ordonnait des remèdes ou imaginait des formules d'oraisons. D'ailleurs, à cette époque, rien d'amer ne se trahissait dans les paroles de la Fileuse; la repouteuse faisait son métier, rien de plus ; mais depuis l'incendie, l'accent de Jeanne était devenu mystérieux, ses paroles ambiguës; elle trouvait en passant devant certaines gens des malédictions et des menaces. On l'avait vue étendre le poing en rôdant autour de certains domaines. Avait-elle donc une haine à assouvir, ou, voyante inconsciente, parlait-elle au hasard de son inspiration ? Elle surprenait jadis, maintenant elle effrayait. Dans la seule maison de Patira elle s'asseyait tranquillement sur le banc de la cheminée; mais d'ordinaire elle s'arrêtait sur le seuil des fermes, son chapelet à la main. Si, après qu'elle avait récité dix *Ave*, on ne lui apportait point une aumône, elle s'éloignait sans parler, et le bruit mourant de sa prière se perdait dans le sentier isolé. Souvent on l'accueillait bien. Parfois en échange d'une galette de sarrazin elle donnait un conseil utile. Les vieilles gens l'estimaient, sachant qu'elle n'avait jamais commis de mal dans la paroisse de Saint-Hélen, mais les jeunes gens s'enfuyaient à son approche, comme si elle eût été capable de leur jeter un sort.

Jeanne la Fileuse ne semblait pas outragée par les terreurs qu'elle inspirait, ni affligée de sa solitude ; elle se suffisait à elle-même; ses visions la réconfortaient; elle entendait au fond de son âme des voix qui lui apportaient sinon la consolation, du moins l'énergie. Elle vivait de souvenirs, évoquant dans le passé des êtres chers, et voyant se dérouler sa longue existence, comme le tisserand étend sur le pré sa pièce de toile neuve.

Depuis de longues, bien longues années, Jeanne la Fileuse vivait dans la solitude des landes, manipulant ses remèdes, chantant de vieux poëmes gaëls et gardant son petit troupeau de chèvres en filant son éternelle quenouille. Les chèvres étaient mortes, Jeanne ne filait plus, elle mendiait, mais à la façon des mendiants de Bretagne qui commencent par prier pour vous et acceptent pour ainsi dire votre aumône comme le généreux échange des grâces du ciel avec les biens de la terre.

(*A suivre*).